Eaux Massawippi

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DES EAUX MASSAWIPPI

AVIS PUBLIC aux contribuables concernés des municipalités du Canton de Hatley et du Village de North Hatley

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 607 du code municipal, par le soussigné Daniel Décary, secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale des eaux Massawippi:

QUE le conseil de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a adopté par résolution lors de sa réunion du 9 mai 2019, le règlement 2019-01, *Règlement 2019-01 modifiant le règlement d'emprunt 2010-03 pour prolonger le terme de remboursement de l'emprunt*, le terme de remboursement de 20 ans étant remplacé par 30 ans;

QUE le règlement est disponible pour consultation aux bureaux municipaux du Village de North Hatley et du Canton de Hatley;

QUE tout contribuable concerné a le droit de s'opposer à l'approbation de ce règlement en transmettant par écrit son opposition au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.

Donné à North Hatley, ce 14 mai 2019

Daniel Décary
Secrétaire-trésorier